



COMITÉ DE VIGILANCE

MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ EN HAUTE SAÔNE

Association loi 1901 – Siret 503 578 213 000 12 / W701000725

1 rue Jean MOULIN 70200 LURE

comvig70@gmail.com –

Président : michel.antony@wanadoo.fr 06.63.82.28.24

Lure le 29 décembre 2023

**À Madame la directrice de l'ARS Grand Est,
Monsieur le directeur de l'ARS de Bourgogne Franche Comté**

Copie
Aux Conseils Régionaux
Aux directions départementales de l'ARS
Aux Conseils Départementaux de Haute Saône et des Vosges
Aux préfetures de Haute Saône et des Vosges
À la presse

Le 4 décembre 2023, l'Association pour la Défense, le Maintien, et l'Amélioration de la Maternité et de l'Hôpital de Remiremont (ADEMAT-H) écrivait un courrier à Aurélien Rousseau, ministre de la santé, pour, entre autres raisons, dénoncer les menaces de fermeture des urgences de nuit.

Le 22 décembre un rassemblement réunissant la population, des élu.e.s, du personnel de santé, s'est tenu devant l'établissement pour ces mêmes raisons.

C'est ce jour que l'ARS Grand Est confirmait la fermeture des urgences de nuit à partir du 31 décembre.

Le Comité de Vigilance pour le maintien des services publics de proximité de Haute Saône (CV 70), a soutenu cette mobilisation et se joint à l'ADEMAT-H pour dénoncer fermement la situation très alarmante en matière de santé qui est faite aux habitant.e.s, non seulement des vallées des Vosges mais aussi à celles et ceux du nord de la Haute Saône. L'hôpital de Remiremont est pour beaucoup bien plus proche que les établissements de Vesoul et Trévenans.

En matière de santé et plus particulièrement s'il s'agit d'urgence, la proximité est primordiale. Des limites de territoires ne doivent pas être un frein pour sauver des vies !

Le repli exclusif sur un territoire administratif entraîne des situations qui, si elles ne comportaient pas des risques évidents, pourraient prêter à rire : ainsi l'hélicoptère qui doit atterrir à Fougerolles et le reste du chemin fait en voiture pour raison de régions différentes.

Le CV 70 demande donc instamment que la décision de fermeture des urgences de l'Hôpital de Remiremont soit annulée et que les moyens soient mis en place pour que le service soit assuré dans de bonnes conditions pour les usagers et pour le personnel.

Le CV 70 se prononce aussi pour la réouverture de véritables urgences des hôpitaux de Lure (actuellement fermées le soir et la nuit) et de Luxeuil-Les-Bains (totalement fermées).

Il est demandé aussi une concertation entre les ARS et entre les différents niveaux de responsabilités des services de santé pour assurer une cohérence des services de santé hospitaliers et autres au plus proche de la population.

La santé est toujours la préoccupation première dans notre pays, bien des promesses en la matière ont été faites, force est de constater que les actes n'ont pas suivis. Pire la situation ne fait que se dégrader, en particuliers

Le CV70 est membre de :



pour les services publics de santé, faisant de plus en plus la part belle aux initiatives privées qui sélectionnent les soins et ne participent pas toujours à leur continuités.

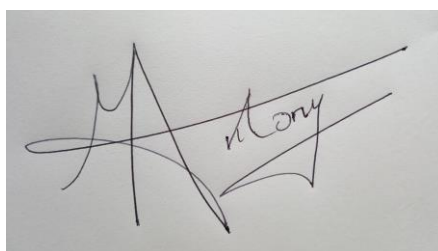
Pourtant, les associations d'usagers telles que le CV 70 et ADEMAT-H membres de la Coordination nationale agréée par le Ministère, en plus de pointer avec constance les problèmes inhérents au système actuel, font des propositions ainsi que cela a été largement discuté aux cours des rencontres de Lure en mai 2023, lors du Nouvel Élan pour les Services Publics.

Nous continuerons inlassablement à informer et à mobiliser pour que le service public de santé réponde aux besoins de la population, de proximité, sans discrimination, réparti équitablement sur l'ensemble du territoire, démocratiquement décidé.

En attente de réponses de votre part, nous nous tenons à disposition pour une rencontre sur les sujets évoqués.

Recevez nos sincères salutations.

Pour le CV 70, et son CA, le président Michel Antony

A handwritten signature in black ink on a light grey background. The signature is stylized and appears to read 'Antony'.

Le CV70 est membre de :

